

**CONVENTION DE RENOVATION URBAINE DU NEUHOF
CONVENTION 091 DU 07/11/2005**

AVENANT 3

Il est convenu entre,

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après dénommée l'ANRU ou l'Agence ;

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Département du Bas-Rhin, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le département ;

La Communauté Urbaine de Strasbourg, représentée par son Président, ci-après dénommée le porteur de projet et maître d'ouvrage ;

La Ville de Strasbourg, le maître d'ouvrage ;

Le Conseil Général du Bas-Rhin, représenté par son Président, ci-après dénommé le co-financier ;

Le Conseil Régional d'Alsace, représenté par son Président, ci-après dénommé le co-financier.

Ce qui suit :

Conformément à l'article 4 de la convention ANRU, l'opération 60 intitulé « Cours de la Forêt – Meinau-Ballersdorf » fait l'objet d'un avenant précisant sa décomposition et son évaluation chiffrée.

Cette opération se décompose en cinq opérations, qui feront l'objet de cinq dossiers de demande de subvention, pour un montant total prévisionnel de travaux de 4 420 295 € HT :

- 60-1 : Desserte Neuhof-Est – MO CUS
- 60-2 : Desserte Neuhof -Est – MO Ville de Strasbourg
- 60-3 : Contre-allées – MO CUS
- 60-4 : Contre-allées – MO Ville de Strasbourg
- 60-5 : Franges Allée Abbé de l'Épée – MO Ville de Strasbourg

Le reliquat de 4 183 103 € sera affecté à d'autres opérations d'aménagement dans un avenant ultérieur.

Article 1 : le tableau financier annexé à la convention est modifié en conséquence.

Article 2 : le reste de la convention est inchangé

Fait le Strasbourg, le

<p>Le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg</p>  <p>Robert GROSSMANN</p>	<p>Le Maire de Strasbourg</p>  <p>Fabienne KELLER</p>
<p>Le Préfet de Région Délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine</p>  <p>Jean-Marc REBIERE</p>	<p>Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin</p>  <p>Philippe RICHERT</p>
<p>Le Président du Conseil Régional d'Alsace</p>  <p>Adrien ZELLER</p>	<p>Le Directeur Régional de la Caisse des dépôts et consignations</p>  <p>Patrick FRANCOIS</p>

Copie à tous les signataires de la convention ANRU Neuhof :

Francis MUCKENSTURM, Président de CUS Habitat
Robert GRAND, Président de Habitation Moderne
Brigitte BOLLA, Directeur Général de l'Habitat du Fonctionnaire
Marcel DIEHL, Directeur Régional Immobilière 3F
Alain SIONNEAU, Président de l'Association Foncière Logement
Pierre STAUB, Directeur du Foyer Moderne de Schiltigheim
Frédéric LOPPIN, Directeur Général de Batigère
Bernard EHRMANN, Président de la SOCOLOPO